



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DES USSES

Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône Réunion publique – PADD

**CC Val des Usse, Frangy, Salle Jean XXIII
Lundi 22 juin 2015**

Nombre de participants : 50

Durée : 2h00

La réunion est animée par :

- Bruno PENASA, Président de la Communauté de Communes du Val des Usse,
- Bernard REVILLON, 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône, Vice-président de la Communauté de Communes du Val des Usse,
- Ange SARTORI, Urbaniste et Gérant de l'Agence des Territoires, Cabinet d'urbanisme qui suit le SCoT,
- Sébastien Alcaix, Chargé de Mission Urbanisme au Syndicat mixte Usse et Rhône.

→ Le déroulé de la présentation est consultable sur le site internet du SCoT.

Les questions et les réactions :

→ **Quelle différence peut-on faire entre pôles de proximité et pôles complémentaires dans la hiérarchie du PADD ?**

L'organisation territoriale proposée est faite pour réaliser les économies de demain en matière d'équipements, d'énergies et de dépenses. C'est pour cela qu'il nous faut davantage structurer notre développement de la plus petite à la plus grande échelle et le SCoT est un outil pour structurer le territoire à l'échelle des 26 communes. L'urbanisation va être orientée en fonction de la localisation des équipements, des sites de transports, des emplois, des commerces et des services. L'économie dépend de l'organisation de nos territoires.

Demain, la façon de concevoir l'urbanisme se fera à l'échelle des métropoles et donc il nous faut réfléchir en matière d'équipements et il faut les hiérarchiser. De fait, nous nous organisons pour accueillir les populations dans les meilleures conditions. En outre, les services de l'État veillent à mieux structurer les territoires.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DES USSETS

De fait, les pôles complémentaires et centres auront donc plus le droit de construire que ceux de proximité mais auront aussi des devoirs en matière de concentration d'emplois, de services et d'équipements.

→ **Donc, les pôles de complémentaires sont voués à se peupler et pas ceux de proximité ?**

Les pôles de proximité pourront accueillir de la population mais moins que les pôles complémentaires car ils concentrent moins d'emplois, de services, d'équipements, de commerces et de sites de transports collectifs.

→ **Personne ne sera obligé de réaliser un développement urbain ?**

Il est vrai que l'administration, vu de plus haut, ne voit pas d'un bon œil le développement des petites communes. Elle y voit de plus en plus de véhicules sur les routes et souhaite une meilleure régulation dans ce domaine.

En réalité, il s'agit de tendre vers un équilibre. La hausse de population doit être anticipée et non subie car la population attend beaucoup en matière de besoins d'équipements. Il faut développer le territoire dans une bonne mesure car habitants nouveaux se traduit désormais par des demandes nouvelles en services et qu'il faut prévoir.

→ **L'État fait pression pour inciter les communes à fusionner. Quant est-il de la fusion des Communautés de Communes ?**

L'organisation territoriale de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui. Nous tendons aujourd'hui vers plus de mutualisation.

Notre territoire n'est pas exempt d'enjeux structurants avec des besoins en eau potable, par exemple, auxquels il va falloir répondre par la voie de la mutualisation et de travaux de liaisons et de raccordements structurants. Auparavant, l'urbanisme était centré sur chaque village et l'État n'a pas été suffisamment vigilant. Le fait de passer aujourd'hui à d'autres méthodes n'est pas simple. Mutualiser apparaît comme une bonne chose en urbanisme à condition de rester à des échelles où les évolutions se contrôlent et donc de ne pas trop grossir.

Au-delà de seuil minimum de populations pour les fusions de Communautés de Communes, l'État demande également que des compétences communes soient prises, de même que la



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DES USSETS

gestion d'équipements structurants. Il faut bien travailler ces aspects avant pour éviter les problèmes une fois la fusion survenue. Des compétences seront données à la nouvelle Communauté de Communes fusionnée mais des compétences resteront au niveau des communes.

Ce qui doit porter la fusion, c'est le projet de territoire que le SCoT va contribuer à établir. La baisse des dotations de l'État et le fond de péréquation entre les collectivités fait que nos communes sont impactées par les changements. À l'avenir, il faudra se doter d'un véritable projet de territoire pour avancer ensemble.

→ **Y a-t-il un lien entre emploi et habitants qui va être établi pour les objectifs de croissance dans le SCoT ?**

Naturellement, nous allons faire en sorte de maintenir ce ratio. Nous ne pourrons probablement pas le rééquilibrer mais les élus du SCoT seront attentifs à ne pas le creuser.

→ **Est-ce que, au niveau du SCoT, des emplois vont être créés à la Semine et des logements à Frangy ?**

Le site de la Croisée est voué à accueillir les entreprises les plus importantes demain et ce pôle aura un rôle sur l'ensemble du SCoT. Sur les pôles de Seyssel et de Frangy, si l'économie ne sera pas oubliée, ces centres-bourgs seront davantage voués au logement.

→ **Comment peut-on justifier que les petites entités administratives subsistent encore face aux évolutions que des territoires voisins connaissent en matière de fusions de communes ?**

Il existe des volontés dans le territoire des Ussets et Rhône. Au regard des Communautés de Communes, la volonté est de fusionner pour atteindre le seuil des 20 000 habitants. Pour autant, il faut se donner le temps de la réflexion. Dans les grandes collectivités, les élus ne sont pas au quotidien face aux enjeux de leurs territoires et, dans les Ussets et Rhône, les élus le sont et souhaitent le rester.

Les évolutions doivent être mûries et ne pas être bâties dans la précipitation.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DES USSETS

- **L'échelle du Syndicat Mixte du SCoT Ussets et Rhône semble être une bonne échelle de territoire mais certains travaillent ensemble depuis plus longtemps. Pourquoi ne pas accélérer les évolutions en ce qui nous concerne ?**

Les élus travaillent beaucoup à ce niveau-là mais ils doivent faire face à tout type de comportement et d'adaptations vis-à-vis des changements. Il ne faut pas agir dans la précipitation et dans la force. Le projet de territoire doit être établi. Cependant, l'historique de travail entre les collectivités est une donnée importante pour plus d'efficacité.

À l'échelle des petits villages, toutes ces évolutions sont sujettes à des interrogations. En outre, les représentants n'ont pas été élus sur la base de ces programmes puisque les réformes se sont subitement accélérées ces derniers mois. De même, les élus ne s'accrochent pas à leurs indemnités car leur travail de représentation engage des frais importants.

- **Les élus ont beaucoup travaillé en un an et ont avancé très vite.**

En effet, moins en moins si du temps a été perdu. Il faut chercher pour démontrer que la mutualisation permet de réaliser des économies et les élus sont très sensibles à cela.

Au départ, les élus n'étaient pas tous convaincus de faire un SCoT et, aujourd'hui, beaucoup de chemin a été fait. C'est pourquoi il faut veiller à ne pas trop bousculer les choses.

**Fait à Chêne-en-Semine,
Le Président,
Paul RANNARD**

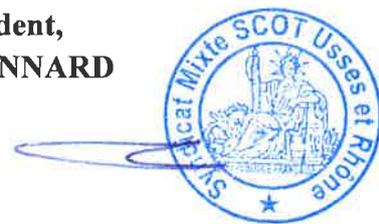


Table des sigles :

CC	Communauté de Communes
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial